



Numéro de l'acte	2017-62-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7-10

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

QUESTION N°2017-62

FINANCES : Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustement

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n°2013-65 du 23 mars 2013, le conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ascenseur à bateaux des fontinettes au groupement de commande TKINT-IOA-EUROMAPPING-CREATIME.

Ces travaux consisteront en :

- La rénovation de la structure métallique de l'édifice
- La restauration du bâtiment
- La mise en place d'une scénographie

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondant sur les exercices 2015 à 2020 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur cette période.

Le montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 5 813 573 € HT, soit 6 976 288 € TTC.

Une fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- ☐ D'ajuster la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 6 976 288 € TTC

- ✓ Réalisé 2013-2016 : 262 179.6 €
- ✓ CP 2017 : 100 000 €
- ✓ CP 2018 : 2 421 667 €
- ✓ CP 2019 : 2 433 333 €
- ✓ CP 2020 : 1 759 108.4 €

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- ✓ Mécénat : 250 000 €
- ✓ Cofinanceurs : 3 635 770 €
- ✓ COMMUNE : 1 954 856 €

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2017 et suivants.
- D'autoriser Madame le Maire à l'exécution de ces programmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 11 Avril 2017

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Affiché le 12 Avril 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 05 avril 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Absent non excusé :

Roxanne VASSEUR PEPE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.